

SYNTHESE EVALUATION DU CUCS DE MONTPELLIER 2007-2009

SOMMAIRE

1-METHODOLOGIE ET DEMARCHE	3
2 - EVALUATION FINANCIERE	4
3 – RESULTATS THEMATIQUES	6
Education et Scolarité	6
Accès à l’emploi – Développement économique	11
Habitat et Cadre de vie	15
Accès à la Prévention et aux Soins	19
Citoyenneté et Prévention de la délinquance	23
4 – INDICATEURS DES TERRITOIRES	27
5 – RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE L’EVALUATION	28
6 – RECAPITULATIF DES ENJEUX POUR LE PROJET DE COHESION SOCIALE ET LA DECLINAISON SUR LES CEVENNES	31
LEXIQUE	32
ANNEXE - Analyse financière détaillée	33

1-METHODOLOGIE ET DEMARCHE

En référence aux circulaires de la DIV et du Ministère du logement, le GIP DSUA Montpellier a adopté lors de son CA du 10 décembre 2008 un dispositif d'évaluation du CUCS portant sur **trois enjeux** :

- Présenter les réalisations et les résultats obtenus pour 2007 et 2008 au titre des appels à projets CUCS et du droit commun répondant aux objectifs et programmes d'actions du CUCS;
- Apprécier la cohérence entre le fonctionnement du contrat et les dispositifs sectoriels de la Politique de la ville ;
- Préfigurer le nouveau contrat répondant aux enjeux territoriaux de cohésion sociale définis par les partenaires.

Le dispositif d'évaluation proposé contient 5 parties :

- Un bilan financier
- Un bilan dit « quantitatif »
- Une évaluation qualitative de quelques programmes par thématique
- L'articulation entre le CUCS et les autres dispositifs de la Politique de la ville
- L'observation des territoires pour contribuer à la mesure de l'évolution des territoires CUCS au regard de la situation de la Ville.

La mise en œuvre du dispositif a reposé sur :

- Un comité de pilotage d'évaluation et de préfiguration du CUCS 2 en l'occurrence le Conseil d'administration du GIP.
- Le comité technique qui a préparé les travaux du Conseil d'administration – comité d'évaluation,
- L'équipe projet a assuré la maîtrise d'œuvre de l'évaluation,
- Un appui méthodologique à la démarche d'évaluation financé par l'ACSE pour l'ensemble des sites du Département
- Un appui à la préfiguration du CUCS 2 sur la base d'une prestation extérieure.

Le présent document est **une note de synthèse des résultats de l'évaluation réalisée**. Elle a la caractéristique de faire **des préconisations en termes de « chantiers »** à mettre en œuvre dans le cadre du CUCS 2 et **d'une focale sur le territoire des Cévennes** (Petit – Bard, Pergola, Cévennes).

La réalisation en régie par l'équipe du GIP avec le concours des services des partenaires, sans moyens complémentaires, a bien évidemment quelques limites liées à la mobilisation de temps spécifiques. Toutes les thématiques n'ont donc pas pu être traitées avec le même niveau de finesse.

2 - EVALUATION FINANCIERE

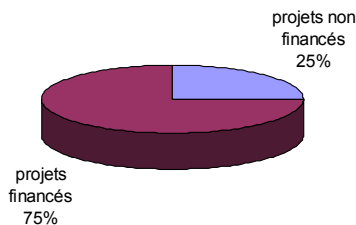
L'analyse financière de l'appel à projets met en évidence :

Une identification insuffisante de la globalité des moyens mobilisés par les partenaires : 6 473 500 € ont été mobilisés en 2007 et 2008, par les partenaires, hors appel à projets. Ce montant correspond partiellement à leur contribution. D'autres moyens n'ont pu être intégrés faute d'identification précise de la part attribuée aux territoires du CUCS.

A titre d'illustration, pour l'année 2008, l'ensemble des financeurs ont fait valoir 37 millions d'euros d'intervention aux porteurs hors appel à projets dont 23 M€ pour 6 porteurs. Pour la plupart des financeurs et des porteurs, l'absence d'indicateurs territoriaux rend impossible l'identification de la part à attribuer aux territoires du CUCS.

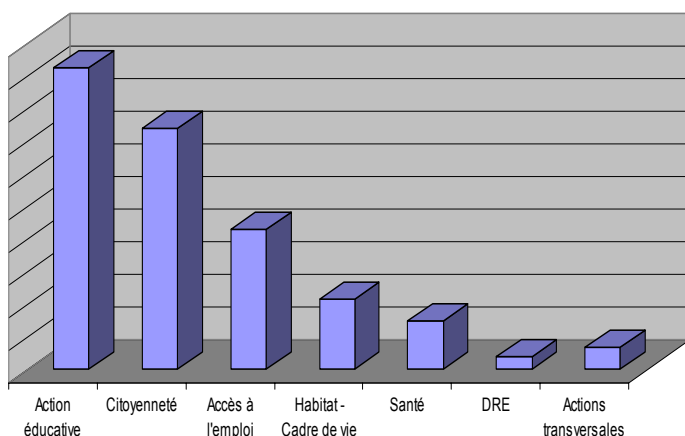
Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour avoir une lisibilité précise de l'action publique menée sur les quartiers.

Le volume important d'actions soutenues : 973 projets ont été proposés sur la



période 2007 - 2009 au titre de l'appel à projets du CUCS, soit **324** chaque année en moyenne et les $\frac{3}{4}$ d'entre eux ont reçu un financement. Le taux de financement (*part des projets financés à plus de 60% de leur demande*) des projets s'est amélioré, limitant les effets de « saupoudrage » des crédits, mais le nombre de dossiers jugés pertinents et ne pouvant pas être soutenus a, en contre partie, augmenté (8% en 2007, 18% en 2009).

L'action du CUCS est plus lisible par l'approche thématique que territoriale : Plus de **30%** des financements liés à l'appel à projets ont été attribués à des projets portant davantage une logique de publics qu'un ancrage territorial (ex. : demandeurs d'emploi des territoires, personnes confrontées à une souffrance psychique, à une addiction, public en recherche d'accès ou de maintien dans le logement).



L'éducation et la citoyenneté sont les deux thématiques les plus représentées en volumes d'actions et en financements attribués, à l'instar du précédent Contrat de Ville. Ce sont également les thèmes les plus traités dans les quartiers. A l'inverse, les thèmes de l'emploi, de l'habitat et de la santé, tout en étant présents dans la plupart des territoires, n'y occupent pas une place dominante.

Répartition financements Appels à Projets 2007 à 2009

Territoires	
Mosson (Paillade)	33%
Ensemble des territoires	32%
Petit Bard - Pergola	11%
Cévennes	3%
Gély - Figuerolles	11%
Gambetta	3%
Nord-Ecusson	2%
Pas du Loup - Paul Valéry	3%
Saint Martin	2%
Tournezy	1%
TOTAL	100%

Par ailleurs, **les 3 territoires** (Mosson, Petit Bard Pergola et Gély-Figuerolles) qui recueillent le plus de financements, se caractérisent par la réalité des problématiques sociales mais aussi par une implantation conséquente d'opérateurs générant une offre importante de projets. A l'inverse des territoires similaires en nombre d'habitants (Paul Valéry, Gambetta, Nord Ecusson) mais beaucoup moins dotés en porteurs de projets, recueillent moins de financements.

Un volume financier en baisse : de 4 908 655 € en 2007, le montant des crédits alloués à l'appel à projets est de 3 574 964 € en 2009*. Cette baisse doit s'interpréter au regard :

- des efforts de clarification des collectivités locales sur l'identification des moyens alloués aux associations en rapport avec les actions menées au titre du CUCS (crédits spécifiques / crédits dits de droit commun),
- d'un nombre moins important de projets présentés au titre du CUCS notamment par les collèges, les maisons pour tous et le service des sports de la Ville (ce qui ne signifie pas que les actions n'ont pas été réalisées)
- des diminutions effectives des crédits de la Politique de la Ville,

* la programmation n'étant définitivement arrêtée que sur la base de l'avenant financier

On peut différencier les thématiques Education et Emploi, où la diminution est significative (respectivement -41% et -34%) et pour partie imputable à une réduction des crédits accordés, des autres thématiques où la baisse est surtout liée à une diminution du nombre de projets (santé et actions transversales). Seule la thématique habitat progresse (+3%).

En conclusion de l'analyse financière :

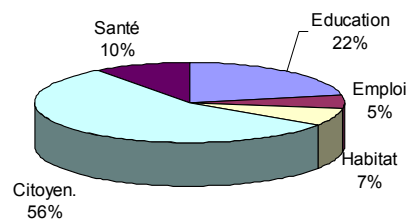
- ✚ L'étendue de l'appel à projets génère le volume d'offre de projets, qui est surdimensionnée pour la capacité financière des partenaires
- ✚ L'identification et la mobilisation des moyens en dehors de l'appel à projet n'est possible que pour des politiques publiques qui reconnaissent et prennent en compte les spécificités territoriales
- ✚ L'approche thématique du CUCS est plus lisible que son approche territoriale

3 - RESULTATS THEMATIQUES

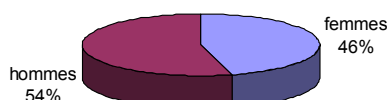
Synthèse globale des appels à projets :

Appels à projets 2007-2008 :
123 467 personnes
 477 actions financées

Nombre personnes bénéficiaires des actions



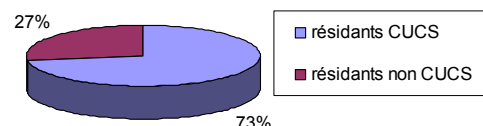
genre des participants aux actions



Age des participants aux actions



Personnes habitant en quartier prioritaire



Synthèse par thématiques :

Education et Scolarité

Rappel des 5 objectifs, déclinés en 16 programmes dont 5 relèvent exclusivement des politiques de droit commun et 11 ouverts à l'appel à projets :

- > Réinterroger la sectorisation et la mixité scolaire.
- > Mettre en cohérence les dispositifs de droit commun pour assurer une continuité éducative.
- > Développer l'intervention éducative de proximité vers les jeunes les plus en difficultés et favoriser l'égal accès, la mobilité et l'éveil vers la ville.
- > Associer les parents aux réflexions et aux actions d'éducation et de scolarité.
- > Mettre en place des parcours individualisés pour des jeunes en situation de décrochage.

DONNEES DE CONTEXTE :

Territoire	Mosson	Mosson	Hauts de Massane	Cévennes	Gély-Fig.	Paul Valéry	Près d'arènes	Tournezy-St Martin	Croix d'argent	Hérault
Collège	Escholiers	Rimbaud	Garrigues	Las Cazes	Fontcarrade	Pagnol	Aiguerelles	Philippe	Croix d'argent	Département
% boursiers tranche 3*	31,3	19,7	18,7	24,1	19,4	26,5	21,3	15,6	23	9,7
Eval math-français 6 ^{ème} écart/dépt*	-18,64	-11,49	-8,34	-19,29	-0,14	-0,29	-7,74	-8,44	-4,54	0
% élève en retard de 2 ans et + en 3 ^{ème} **	23,9	6,6	10,1	11,7	21	6,8	8,8	6,6	7	9,4

* Année scolaire 2008-2009 – Source Inspection académique de l'Hérault
 ** Année scolaire 2006-2007 – Source Inspection académique de l'Hérault

Les collèges des Escholiers (Mosson) et Las Cazes (Cévennes) ont les décrochages les plus significatifs des établissements scolaires de Montpellier.

ELEMENTS DE BILAN :

L'évaluation du volet éducatif du CUCS de Montpellier a été réalisée à partir :

- d'une analyse portant sur 93 % des bilans d'actions des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets,
- des productions fournies par la majorité des partenaires publics impliqués dans les programmes d'actions relevant du droit commun ; ces dernières données ne sont toutefois pas toujours territorialisées selon la géographie de la Politique de la ville,
- de rencontres collectives avec une vingtaine de porteurs de projets et de partenaires publics.

✚ Les éléments marquants de la période 2007-2009 :

La mise en place du **Programme de réussite éducative** :

- objectif : accompagner 300 à 400 enfants de 2 à 16 ans des territoires prioritaires de Montpellier à échéance de 3 ans,
- Fin juin 2009, soit plus de 2 ans après son lancement, **587 jeunes** sont entrés dans un parcours éducatif : 120 parcours individuels, 95 enfants pris en compte dans les « coups de pouce », 214 familles en démarches de soins, 140 jeunes en « parcours urbains », 18 jeunes dont le transport scolaire a été pris en charge
- Le conseil consultatif du 14 janvier 2009 a décidé du renforcement des moyens à accorder au PRE par le recrutement d'un poste d'adjoint au coordonateur.



L'extension aux quartiers Croix d'argent et Près d'Arènes par avenant au **Contrat éducatif local** de Montpellier signé le 22 janvier 2007, reconfigure la dynamique de ce dispositif implanté sur l'ensemble des territoires prioritaires du CUCS par la présence d'un coordonateur chargé d'animer le partenariat local.

La mise en place à la rentrée de septembre 2008, dans un délai très court, des nouveaux dispositifs d'**Accompagnement éducatif** et d'**aide personnalisée** ainsi que la suppression de l'école le samedi matin, sont venues bousculer d'une part la pratique de la Ville l'incitant à mettre en place les **pôles éducatifs** du samedi, d'autre part celle des associations impliquées dans les **contrats locaux d'accompagnement à la scolarité**.

✚ Un poids important dans l'appel à projets du CUCS :

Année	nb dossiers déposés	nb dossiers financés	nb jours prévus	nb jours réalisés	nb pers prévues	nb pers. réalisés	part Femmes	part jeunes	part Habitants CUCS
2007	137	123	10488	9779	9829	7866	3126	5742	6852
2008	166	101	12489	11423	18168	19359	9000	14776	16439
Total	303	224	22977	21202	27997	27225	12126	20518	23291
2009	127	104							

L'appel à projets : 328 actions financées sur 3 ans (50 % des dossiers financés dans le cadre de l'appel à projets). **En moyens financiers accordés** : le tiers des financements (2.700.000 € en crédits politique de la ville et 1.900.000 € en droit commun), avec cependant une baisse importante des crédits Politique de la ville importante entre 2007 et 2008 (-40 %). **En termes de publics pris en compte** : en moyenne 13.000 personnes par an dont 62 % de moins de 15 ans et 13 % de 16-25 ans. **En activités** : plus de 10.000 jours proposés par année.

Une thématique aux nombreuses constellations :

Plus de 100 actions soutenues par un émanant d'une soixantaine de porteurs aux statuts variés (associations, collectivités territoriales, régie municipale, établissements scolaires...).

26 dispositifs ou politiques publiques identifiés impliquant des pilotages multiples et à des échelles territoriales différentes.

16 programmes d'actions dont 11 ouverts à l'appel à projets couvrant 5 objectifs.

Dans le cadre de l'appel à projets :

- 60 % des projets concernent des actions de proximité en direction des publics jeunes (actions périscolaires, les week-ends et pendant les vacances scolaires, visant notamment les jeunes les plus éloignés des structures d'animation dans les domaines culturels et sportifs). Les 2/3 de ces actions touchent un public restreint par action, dans la durée (ce qui est un gage d'efficacité éducative) et mobilisent au final un nombre important de jeunes (environ 2 500 par an). Le dernier 1/3 des actions de proximité concerne des projets qui touchent ponctuellement un grand nombre de personnes (spectacles, manifestations),
- 20 % des actions soutenues relèvent du soutien à la scolarité, principalement pour des élèves d'écoles élémentaires,
- 20 % concerne le soutien à la parentalité.

Dans le cadre du droit commun, les actions principalement coordonnées à l'échelle des territoires relèvent de la prévention spécialisée, de l'accès au sport, de l'accompagnement individualisé de jeunes en difficultés scolaires.

Un bilan en demi-teinte selon les objectifs et les programmes d'actions :

Trois cas de figure coexistent :

- cinq programmes ciblés ont pu produire un début de territorialisation au sens où les politiques publiques se sont adaptées aux enjeux des quartiers. Ces programmes sont : coordinations territoriales, prévention spécialisée, accès aux sports, aide aux vacances familiales, programme de réussite éducative. Ces démarches restent néanmoins à conforter : les coordonnateurs manquent de légitimité dans leurs propres institutions, la démarche partenariale de territoire (portée par l'Agence DSD Mosson) d'aide aux vacances familiales n'a pas été soutenue à la hauteur de l'enjeu, la montée en charge du programme de réussite éducative a été lente, compte tenu de la lourdeur à mobiliser les institutions partenaires de la démarche avec élargissement progressif du partenariat.
- l'articulation entre politique de la ville et droit commun n'a produit qu'un simple effet d'additionnalité pour la plupart des programmes d'actions inscrits dans les objectifs relatifs aux interventions éducatives de proximité et à l'association des parents.
- les résultats n'ont pas été atteints pour l'objectif consistant à réinterroger la mixité scolaire et pour le programme de formation des acteurs (tous deux relevant de la mobilisation des politiques de droit commun).

PRINCIPAUX ENJEUX

Approche territoriale :

Le besoin criant d'une coordination locale des politiques éducatives :

La création d'une **instance de coordination des politiques éducatives** à l'échelle de la Ville de Montpellier reste cruellement d'actualité. Cette instance, déjà prévue à la mise en place du CUCS en 2007, demandée par le Préfet dans un courrier daté de mars 2008, rappelée en comité départemental des dispositifs éducatifs et non encore en place :

- permettrait d'assurer une cohérence éducative entre les différentes institutions compétentes (Inspection académique, Jeunesse et sports, Ville, Département, CAF...), dans une démarche de construction d'un projet éducatif local,
- faciliterait la mise en commun d'indicateurs en vue de construire un observatoire,
- favoriserait la conception d'actions de formations à destination des acteurs éducatifs dans une optique de construction de projets de territoire,
- donnerait une légitimité aux différents coordonnateurs éducatifs intervenant sur les territoires de la géographie prioritaire.

La nécessité d'un état des lieux dynamique des actions éducatives menées par territoire :

L'évolution récente des dispositifs de soutien à la scolarité (accompagnement éducatif de l'Education nationale, pôles éducatifs du samedi portés par la Ville, évolution pressentie des CLAS, mise en place du PRE ...) nécessite une mise à plat qui permettra de redéfinir l'intervention du CUCS en termes d'appel à projets et d'optimiser l'action de chaque partenaire (notamment la place des Maisons pour tous). Cet état des lieux pourra s'inspirer du travail produit par un groupe d'opérateurs et de représentants institutionnels lors de l'évaluation précisant les conditions nécessaires à la mise en place d'actions répondant à l'objectif de fidélisation des publics les plus éloignés de l'offre éducative (une fiche d'auto-évaluation d'action a été réalisée).

L'évaluation menée par ARGOS (1), à l'initiative et sous maîtrise d'ouvrage de la préfecture de l'Hérault, sur une partie du territoire de la Paillade, montre que cet état des lieux devra se réaliser à partir d'approches territoriales (quartier et établissements scolaires) et s'appuyer sur quelques principes de base, tels que: maintien d'une offre double (par l'Education nationale, la Ville et les associations), cohérence et complémentarité dans les temps et les lieux d'intervention, information volontariste de l'offre en direction des parents, échanges réguliers entre enseignants et opérateurs au sein d'une instance choisie et reconnue par tous localement (le contrat éducatif local ?).

(1) Etude exploratoire pour une expérimentation de coordination opérationnelle des dispositifs d'accompagnement scolaire – Juin 2009

S'appuyer sur des coordonnateurs enfin légitimés

Constats	Préconisations
Manque de légitimité des coordonnateurs au sein de leur Institution pour faire remonter problèmes identifiés et solutions envisagées	Lettres de missions plus précises, réaffirmation des attentes des institutions vis-à-vis de leurs coordonnateurs
Beaucoup d'instances et peu de réflexions stratégiques de moyen terme	Mise en place d'une instance de pilotage politique des « politiques éducatives » à l'échelle de la ville et du quartier : diagnostic partagé définissant quelques objectifs communs avec engagement dans des actions menées en commun
Du flou entre les instances, des difficultés à être dans chaque réunion	Améliorer les outils d'échanges entre coordonnateurs et entre acteurs du territoire : comptes-rendus échangés, bulletin d'information, site Internet collaboratif...

(Réflexion menée à partir du territoire du Petit Bard-Pergola)

Projet de territoire Cévennes : deux chantiers qui ont valeur d'exemplarité pour le reste du CUCS

Chantier « Devenir du collège Las Cazes »

Une situation fragile qui se dégrade sur les 3 dernières années (baisse de 33 % des effectifs sur 3 ans, augmentation de 5,5 % des élèves de milieux défavorisés, augmentation de l'écart à la moyenne départementale aux évaluations de 6^{ème} en math-français (+ 5,85 %), collège considéré de plus en

plus comme ghetto...). La problématique de ce collège fait d'ores et déjà l'objet d'une prise en compte par la COPEC dans ses travaux.

Proposition que soit menée une réflexion partenariale co-pilotée par l'Inspection académique et le Département avec pour objectif principal un état des lieux et des propositions d'actions structurelles pour réintroduire une mixité scolaire. Les différents scénarii (qui pourraient être élaborés avec l'aide d'un prestataire) devront prendre en compte l'impact auprès des autres collèges mais aussi auprès des établissements scolaires du premier degré.

Chantier « réussite éducative » :

Etablir avec les acteurs éducatifs du territoire un état des lieux partagé et dynamique des actions mises en place et des publics correspondants. L'objectif est de définir une stratégie permettant de mettre en cohérence des politiques publiques et d'optimiser les résultats en ayant comme préoccupations premières la réussite scolaire de l'enfant (en particulier s'il est en difficultés), tout en cherchant à y associer ses parents. Des potentiels existent : une équipe pluridisciplinaire PRE, un RAR, un CEL, un groupe local CLSPD, un collectif associatif, deux MPT, une maison de l'enfance et de la famille, une médiathèque, des équipements sportifs, des équipes enseignantes motivées, des associations fortement engagées, une formation pluridisciplinaire sur le langage en cours... Ce chantier pourra prendre la forme d'une formation-action pilotée techniquement par le GIP et pourrait s'intégrer à la démarche nationale « Projet éducatif territorial : en associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » portée par l'IRDSU et ATD (réponse à un appel à candidature avant le 15 septembre 2009). Site Internet : <http://www.irdsu.net/Appel-a-candidatures-pour-le>.

Accès à l'emploi – Développement économique

La thématique « Accès à l'emploi - développement économique » regroupe 5 objectifs opérationnels qui se déclinent en 21 programmes d'actions, dont 11 ouverts à l'appel à projet :

- > Permettre l'accès à une formation qualifiante et à une offre d'insertion professionnelle.
- > Lever les freins à l'emploi, agir sur les représentations des employeurs et lutter contre la discrimination à l'embauche.
- > Favoriser l'adéquation de l'offre /demande d'emploi et le maintien en emploi des publics.
- > Promouvoir la diversité des activités économiques.
- > (Inter thématique) Développement de l'information au profit des territoires en CUCS.

DONNEES DE CONTEXTE : d'une tendance positive à une situation dégradée

Entre 2002 et 2006, le nombre de personnes résidentes en ZUS à Montpellier et inscrites à l'ANPE n'a cessé de diminuer. **Cette tendance est d'ailleurs plus marquée pour les ZUS (- 17,8%)** que pour l'ensemble de la Ville (-12,8%, (rapports des inégalités territoriales 2008 - Ville de Montpellier).

Dans le contexte économique actuel, **la situation a radicalement changé**. Au plan national, le nombre de personnes inscrites au Pôle Emploi en Catégorie A* a progressé de + 24,6 % en un an, (ASH 5 juin 2009)

Dans les ZUS, les moins de 25 ans seraient particulièrement touchés avec plus de 57,2% d'inscriptions entre mars 2008 et mars 2009 et le taux a doublé pour les diplômés de niveau 2 (Bac +3) (AFP 2009 – Ugica CFTC)

Au plan local, les données fournies par le Pôle Emploi montrent que depuis septembre 2007, la part des demandeurs d'emploi habitant dans les ZUS progresse pour atteindre 14, 3% des demandeurs d'emploi de la Ville en Mars 2009.

Entre le 3^{ème} trimestre 2007 et le 1^{er} trimestre 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de la Ville a augmenté de +11,3%, celui des ZUS de +23%. Pour les moins de 25 ans, l'augmentation est de 10,7% à l'échelle de la Ville, elle est de +32% pour les ZUS.

(données Pôle Emploi Montpellier – Mai 2009)

* Catégorie A : demandeurs d'emploi, sans emploi, inscrits à Pôle Emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

ELEMENTS DE BILAN :

✚ Les éléments marquants de la période 2007-2009 :

Le volet emploi du Projet de Rénovation Urbaine :

➤ depuis 2007, 19 opérations liées à la rénovation urbaine ont été prévues avec l'intégration de la clause sociale dans leurs marchés : 3 sont terminées, 6 sont en cours de réalisation et 10 sont en attente de démarrage ou de recrutement par les entreprises.

A mai 2009, 10 056 heures d'insertion ont été générées pour 45 demandeurs d'emploi dont 37 résident dans les quartiers du CUCS.

➤ 22 personnes dont 15 résident dans les quartiers du CUCS ont participé au chantier d'insertion des Métiers d'Arts sur le territoire Centre.

➤ **Perspectives** : le potentiel d'insertion de la clause sociale au titre de l'ensemble de la commande publique (rénovation urbaine, ligne 3 du tramway, collèges, LGV, etc.) fonctionnera à plein pendant la durée du CUCS 2.



Le Plan de lutte contre les discriminations à l'emploi :

- Jusqu'en 2007 :
 - 284 professionnels de l'emploi destinataires de 13 bulletins mensuels d'information
 - 103 conseillers professionnels sensibilisés de 22 organismes « intermédiaires de l'emploi »
 - 32 professionnels de l'emploi ont constitué un référentiel d'outils de prévention et de lutte contre les discriminations à l'emploi
 - 100 CD, 500 plaquettes et 100 affiches distribués à 43 organismes dont 23 opérateurs du CUCS



- En juin 2008 : 10 organismes sont engagés dans la mise en œuvre du référentiel, 5 en demande d'un module de formation "lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi -insertion"

- **Les perspectives au titre du CUCS 2** : faire émerger un positionnement volontariste des membres du GIP sur la question des discriminations et notamment sur l'accès à l'emploi ; décliner sur les territoires la mise en œuvre du plan de lutte contre les discriminations.

🚦 Données principales de l'activité Emploi au titre de l'appel à projets du CUCS :

Appel à projets du CUCS

	nb dossiers déposés	nb dossiers financés	nb jours Prévus	nb jours réalisés	nb pers prévues	nb pers. réalisés	part Femmes	part jeunes	part Habitants CUCS
2007	29	23	5056	4190	2797	3732	2086	2195	3206
2008	39	29	4825	4608	2614	2980	1785	2092	2096
total	68	52	9881	8798	5411	6712	3871	4287	5302
2009	42	25	5182		3024				

- Un public habitant dans les quartiers prioritaires -**79%**, relevant majoritairement de la catégorie des 16-25 ans - **64%**, et féminin - **57,6%**
- Peu d'actions événementielles de types forum emploi (5 au total), mais qui représentent **3 800 personnes** soit **56,5%** de l'effectif de la thématique sur la période 2007-2008. La majorité des projets sont des actions d'accompagnement individuel ou collectif.
- Au regard des indicateurs de résultats, **26%** des bénéficiaires des actions de l'appel à projets **trouvent une solution** formation ou d'emploi. Ce taux est de 43% pour les politiques de droit commun mobilisées sur le CUCS (2 734 « mesures » mobilisées).

Période	Objectifs	nombre personnes
07_08	1	1367
07-08	2	755
07-08	3	165
07-08	4	447
Total		2734

Droit commun hors AP mobilisé sur le CUCS
Source : DDTEFP - MLJAM

🚦 Des attentes fortes et une ingénierie de projets soutenue :

- Attentes des partenaires en matière de développements de projets. Par rapport au précédent contrat, les programmes d'actions ont davantage mis l'accent sur l'accès et le maintien en emploi (savoir être en entreprise, valorisation des compétences, mise en relation publics et entreprises, développement du tutorat et maintien en emploi). **38 projets** ont été proposés dans ces programmes sur la période considérée,
- **Près d'1 projet sur 2 proposé est nouveau**, avec des nouveaux types de porteurs, favorisant l'expérimentation,
- Un accompagnement par les partenaires des porteurs qui ont permis des actions « acquis de base » **mieux orientées** sur l'insertion professionnelle, des actions « repérage du public » **territorialisées et articulées** avec les services de l'emploi et de manière globale un **suivi régulier des actions**.

✚ Des moyens et une gouvernance insuffisamment connectés avec les autres politiques publiques de l'emploi :

- Un « poids » financier de la thématique emploi qui reste « marginal » au regard des autres thématiques : **16,8%** (en moyenne sur les 3 programmations de l'appel à projets),
- **34% d'apports financiers en moins** entre 2007 et 2009 sur l'appel à projets : une baisse de 20% des crédits Politique de la ville, moins de projets des Maisons pour Tous où l'apport du droit commun de la Ville est important,
- Une thématique qui **n'est pas suffisamment « partagée »**, soutenue principalement (74,6%) par deux partenaires : l'Etat et le Département,
- Des moyens qui **reconduisent à 92% des projets existants** mais ne permettent pas de soutenir les nouveaux projets (3% de l'enveloppe consacrée en 2009),
- Les moyens hors appel à projets et mobilisés par les politiques emplois de droit commun sont identifiés sur les programmations spécifiques (Fond d'insertion pour les jeunes, parrainage) mais **pas sur les politiques principales des partenaires** (absence de volonté et d'outils),
- Le Groupe Solidarité Emploi, **réuni 9 fois sur la période**, n'a que très rarement abordé la mobilisation des moyens du droit commun, hors appel à projets CUCS, en direction des territoires prioritaires.

Les thèmes abordés en Groupe Solidarité Emploi :

- élaboration des principes directeurs d'une équipe emploi en charge de la gestion des clauses sociales sur le bassin d'emploi
- analyse de la demande d'emploi dans les territoires du CUCS
- instruction des dossiers de l'appel à projet et préparation de la note de cadrage
- présentation d'organismes nouvellement présents sur le territoire
- points de situation sur des actions de l'appel à projet du CUCS
- information sur les dispositifs liés au Plan espoir banlieues

PRINCIPAUX ENJEUX :

Approche territoriale :

✚ Des politiques publiques de droit commun des partenaires qui prennent en compte les enjeux territoriaux des quartiers prioritaires :

- Des territoires sensibles à la dégradation du marché de l'emploi : si les courbes d'évolution entre la commune et les territoires prioritaires sont souvent parallèles, les niveaux des écarts sont de 6% à 7% supérieurs pour les ZUS. La disparité entre les hommes et les femmes est accentuée pour les ZUS avec 8 à 10 points de plus pour les femmes.
- Pour répondre à cette situation, le CUCS 2 doit fonder ses orientations :
 - prioritairement sur des politiques publiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion (pour tous les partenaires) qui doivent reconnaître et prendre en compte les enjeux particuliers des territoires prioritaires,
 - sur les opportunités majeures du bassin d'emploi en termes de commandes publiques (grands travaux du BTP, secteurs en tension, implantations d'entreprises, extension du Parc d'activités de la ZFU),
 - sur un pilotage avec des instruments territorialisés (prescription et suivi des publics), avec une gouvernance opérationnelle et décisionnelle (suivi des engagements des partenaires, décloisonnement des dispositifs).

Projet de territoire Cévennes :

La demande d'emploi de ce territoire est caractérisée par l'importance de la part des moins de 25 ans et par le faible niveau de formation.

<i>Source : INSEE ANPE 2006</i>	niveau de formation Vbis et VI de la cat. 1	% part des moins de 25 ans de la cat 1
Petit Bard Pergola	44,8	28,1
Les Cévennes	23,8	25,2
Ville	17	19
<i>Source : Pôle Emploi Mai 09</i>	Aucune formation (%)	Bac + 2
Femmes – P. Bard	25	8
Hommes – P.Bard	20	6
Femmes -Hors ZUS	4	15
Hommes HorsZUS	6	13

Chantier « Tramway » et autres commandes publiques :

La ligne 3 du tramway dont le tracé prévoit le passage sur ce territoire, offre l'opportunité de mobiliser l'Agglomération sur la prise en compte des publics ZUS dans les recrutements liés à la clause sociale. Il est proposé cette prise en compte dans le cadre des objectifs de la convention de coopération Equipe emploi tramway 3 ainsi que l'extension de la clause sociale **territorialisée** sur l'ensemble de la commande publique liée aux grands travaux (LGV, programmation ANRU,...).

Chantier « Acquis de base – Formation professionnelle » :

Les enjeux de la formation et de la maîtrise de la langue française sont déterminants pour une partie des habitants du quartier. Il est proposé la **prise en compte prioritaire des publics ZUS** dans les dispositifs de formation de droit commun, notamment de types alphabétisation (OFII) et une **commande publique expérimentale** au titre de l'appel à projet de type Alpha Emploi mobilisant la Région, le Département et l'Etat, selon les recommandations de l'évaluation qualitative.

Chantier « Maintien de l'offre d'accompagnement à l'emploi de proximité » :

Depuis trois ans, il existe sur le territoire un dispositif partenarial de repérage et d'accompagnement à l'emploi des publics jeunes, adapté au territoire du Petit Bard et Cévennes. Cette démarche permet de maintenir une veille active sur les besoins du quartier et une réactivité sur les réponses à mobiliser pour la traiter. Il est proposé de maintenir ce dispositif **avec l'appui des financeurs de droit commun** et de le solliciter une intervention spécifique sur le champ de la prévention des discriminations à l'emploi.

Habitat et cadre de vie

La thématique « Habitat et cadre de vie » regroupe 4 objectifs opérationnels qui se déclinent en 12 programmes d'actions, dont 10 ouverts à l'appel à projet :

- > Favoriser les démarches de **gestion urbaine de proximité**.
- > Agir en matière de **prévention d'habitat dégradé, d'accès et de maintien dans un logement autonome** et aux normes d'habitabilité.
- > Lutter contre les **discriminations** au logement.
- > Développer les **actions d'accompagnement** en lien avec les **projets de rénovation urbaine** et favoriser **l'appropriation des projets par les habitants**.

La thématique vise à compléter au travers **du volet « accompagnement social au logement »** sur les territoires et publics prioritaires, les politiques publiques mises en œuvre dans le champ de l'habitat (projets ANRU, GUP, OPAH, dispositifs FSL, loi DALO, mission logement nouvellement mise en place par la Ville,...). Elle s'inscrit dans le volet « social » des projets de rénovation urbaine (PRU) menés sur 3 territoires prioritaires (Mosson, Cévennes – Petit Bard/Pergola, Centre), le GIP assurant par ailleurs des missions relatives au suivi de ces 3 projets de rénovation urbaine (élaboration des conventions de gestion urbaine de proximité, suivi des clauses d'insertion, articulation volets social et urbain, mobilisation des financements).

DONNEES DE CONTEXTE :

Territoire	Paillade Haut de Massane	Petit Bard Pergola	Cévennes	Gély Figuerolles	Gambetta Nord Ecusson	Pas du Loup Val de Croze Paul Valery	Tournezy Saint Martin	Ensemble Ville
Nb de logements	8 705	1 716	3 695	1 097	7 258	2 212	4 750	144 516
Nb de ménages	6 944	1 485	2 843	950	Non dispo (8 855 habitants)	1 924	Non dispo (8 003 habitants)	101 548
Population bénéficiaire CAF	18 175	3 929	4 012	1 511	6 516	3 929	5 098	142 661
Part familles monoparentales bénéficiaires CAF	22,5%	13,8%	11,9%	30,2%	9%	27,6%	24%	13,5%
Part couples de 3 enfants et + bénéficiaires CAF	15%	22,9%	9,5%	1,9%	1,8%	9%	8,4%	5,2%
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	78%	80,6%	80,2%	79,7%	80,1%	76,2%	71,8%	79,7%

Sources : CAF (décembre 2006), DGI, INSEE 1999 et 2006

ELEMENTS DE BILAN :

Les éléments marquants de la période 2007-2009 :

L'élaboration de 3 conventions de gestion urbaine de proximité sur les territoires en rénovation urbaine, dont une signée (Petit Bard/ Pergola).

Objectif : Assurer l'amélioration du cadre de vie des habitants dans des temps différents qui correspondent à des besoins évolutifs.

Champs d'intervention :

- la maintenance des espaces extérieurs
- la propreté et la gestion des déchets
- la gestion des chantiers
- la gestion du stationnement et des épaves

Les trois temps :

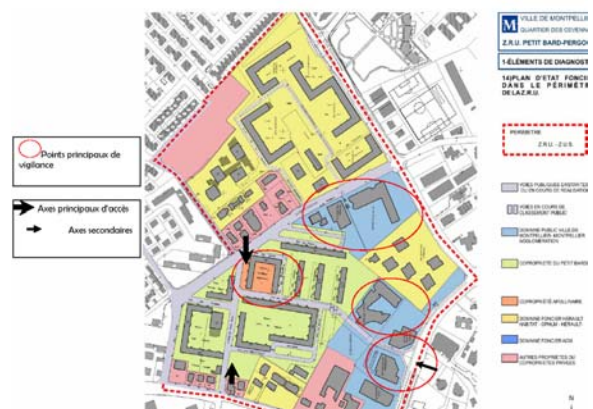
- **GUP quotidienne** : actions immédiates afin d'améliorer dès à présent le quotidien des habitants.
- **GUP durant les travaux** : assurer un fonctionnement satisfaisant du secteur concerné durant les chantiers, réduire les effets négatifs sur la vie du quartier, assurer la sécurité des habitants et les informer sur le phasage, le déroulement des chantiers et leur impact sur la vie du quartier.
- **GUP du quartier rénové** : gestion urbaine classique qui est mise en œuvre dans tous les quartiers de la ville.

Petit Bard / Pergola (convention GUP signée le 3 décembre 2008) :

- Sur gestion et sur entretien sur le quartier du Petit-Bard par les services de la Ville et de l'Agglomération,
- Suivi terrain assuré par le titulaire de la concession d'aménagement (SERM), présent sur site et qui assure l'interface entre les habitants et les gestionnaires pour les questions relatives à la GUP, en lien avec la Direction des Espaces Publics (DEP). Mise en place d'une fiche liaison par la DEP pour assurer une plus grande réactivité dans la résolution des dysfonctionnements constatés,
- Mise en place mi 2009 d'une équipe territoriale de 4 agents de proximité GUP sur le territoire des Cévennes



CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE



- Equipe territoriale ville de 17 agents de proximité GUP sur **Centre**,
- Equipe territoriale ville de 6 agents de proximité GUP sur **Mosson**.

L'appel à projets :

Année	nb dossiers déposés	nb dossiers financés	nb jours prévus	nb jours réalisés	nb pers prévues	nb pers. réalisés	part Femmes	part jeunes	part Habitants CUCS
2007	16	13	2 012	2 099	6 071	4 240	2 318	1 886	2 913
2008	19	16	2 609	2 182	2 415	4 386	2 306	1 893	2 082
Total	35	29	4 621	4 281	8 486	8 626	4 624	3 779	4 995
2009	23	18							

En nombre de dossiers : 11 % des dossiers financés dans le cadre de l'appel à projets (58 sur 3 ans).
En moyens financiers accordés : 11% (743 542 € en crédits politique de la ville et 412 383€ en droit commun). Une constance dans les financements tant politique de la ville que droit commun au cours des trois exercices.

En publics pris en compte : en moyenne 4 300 personnes par an dont 43% de jeunes et 53% de femmes. Près de 60% des publics résident en territoire CUCS.

En activités : plus de 4 000 jours proposés par année.

Une thématique qui répond plus à une logique d'offre des opérateurs qu'à une « commande publique »:

Une faible appropriation de la démarche par les institutions a conduit à une certaine dilution des interventions sans priorisation forte des axes d'intervention selon les territoires.

Une thématique insuffisamment articulée aux dispositifs d'intervention existant en matière d'habitat et de cadre de vie, qui entraîne des résultats mitigés, reflets de ce positionnement à clarifier:

L'articulation de la thématique « habitat et cadre de vie » du CUCS à l'ensemble des dispositifs ou politiques publiques mis en œuvre dans ce domaine ainsi que la définition précise des champs d'intervention qui en découlent dans le cadre du CUCS, restent à préciser et à approfondir.

- Une articulation à renforcer avec les PRU (quasi absence de projets en matière de sensibilisation des habitants à la GUP (gestion urbaine de proximité) sur les territoires en rénovation urbaine),
- Un volet d'intervention relativement dense sur l'objectif 2 « Agir en matière de prévention d'habitat dégradé, d'accès et de maintien dans un logement autonome et aux normes d'habitabilité » orienté principalement sur le territoire Centre, mais qui nécessite d'être plus coordonné en lien avec les opérations en cours (ex : mission Grand Cœur),
- Des actions liées à la sensibilisation aux démarches de GUP impliquant les habitants, en particulier sur les territoires en rénovation urbaine, quasi inexistantes.

PRINCIPAUX ENJEUX :

Approche territoriale :

Un besoin de hiérarchiser et de prioriser les axes d'intervention selon les territoires

- Sur les territoires en rénovation urbaine : actions d'accompagnement en lien avec le PRU (implication des habitants, gestion urbaine de proximité, soutien des copropriétaires ou locataires, animations collectives)
- Sur le territoire Centre : mettre l'accent sur les actions d'accès et de maintien dans le logement en articulation avec les politiques publiques et dispositifs d'intervention (Ex :mission Grand Cœur)
- Maintenir quelques actions structurantes à l'échelle de l'ensemble des territoires avec une approche publics (ex : boutique logement jeunes).

Renforcer l'articulation du CUCS avec les projets de rénovation urbaine

S'appuyer et définir en lien avec les réseaux de proximité du quartier (conseils consultatifs de quartier,...), les habitants et les opérateurs de la rénovation urbaine dont les bailleurs, les besoins émergents en matière d'accompagnement aux projets de rénovation urbaine.

Projet de territoire Cévennes :

Chantier « amélioration et appropriation du cadre de vie »

- S'appuyer sur les conseils consultatifs de quartier, les réseaux de proximité du quartier, les habitants pour identifier les besoins et les enjeux liés à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- Définir une programmation en fonction des besoins et enjeux identifiés, en mobilisant prioritairement le droit commun
- Assurer un suivi et une animation de cette instance pour faire évoluer la programmation et rendre compte des actions mise en œuvre.

Accès à la Prévention et aux Soins

La thématique « Accès à la prévention et aux soins » regroupe 5 objectifs opérationnels qui se déclinent en 14 programmes d'actions, dont 6 ouverts à l'appel à projet :

- > **Développer une politique de santé cohérente** au niveau local.
- > Favoriser l'accès de tous à la prévention.
- > Faciliter l'accès aux soins et aux droits liés à la santé.
- > Améliorer la prise en compte de la fragilité psychique et des troubles psychiatriques.
- > Améliorer la prise en compte des conduites addictives.

DONNEES DE CONTEXTE :

Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire

Territoire	La Paillade	Hauts de Massane	Cévennes	Petit Bard Pergola	Gély-Figuerolles	Nord Ecusson	Gambetta	P. du Loup Paul Valéry V. de Croze	Tournezy St Martin	Ensemble commune
Population bénéficiaire de la CMUc	5 603	1 767	968	1 954	713	600	970	1 153	1212	31 169
population totale et %	15 462 38%	6222 32.5%	5 984 20.5%	5 044 40.5%	2169 35.4%	4 592 20.9%	4 263 26.7%	4 784 25.6%	8003 18.3%	225 392 18.1%

Indicateurs CNAM 2006 sur RGP 1999

Dans 4 des 9 territoires du CUCS, **30 à 40 %** des habitants bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire. Ce pourcentage est de 40.5% au Petit Bard / Pergola, soit plus du double que la moyenne communale.

ELEMENTS DE BILAN :

✚ Les éléments marquants de la période 2007-2009 :

La réalisation d'un diagnostic santé territorialisé

Pourquoi un diagnostic ? Pour identifier les besoins en matière de santé des populations et les problématiques spécifiques aux territoires du CUCS, repérer les difficultés d'accès aux soins, déterminer les obstacles d'accès aux droits, recenser les ressources existantes ou accessibles dans les quartiers afin de définir des axes d'actions prioritaires.

Population concernée : 56 000 personnes, 25% de la ville.

Les apports du diagnostic :

- **une connaissance du terrain** avec 80 entretiens individuels avec les acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et des rencontres collectives, 4 groupes de travail territoriaux (Petit Bard/Pergola, Mosson, Centre et autres territoires groupés), une rencontre avec un groupe d'habitants du Petit Bard

- **une confirmation des hypothèses** : aucun déficit en matière d'offre de soins mais une réelle difficulté d'accès multifactorielle



LA SANTE DE LA POPULATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE MONTPELLIER

Diagnostic partagé et recommandations

Présentation des résultats

Le 27 janvier 2009

Maison de la prévention

- un déterminant, la précarité

- L'aggravation de la précarité impacte la santé des habitants et leur accès aux soins ; elle augmente la vulnérabilité et le mal être ;
- Les populations en situation de précarité dans les quartiers du CUCS n'accèdent pas de façon autonome à cette offre ;
- La majorité des habitants des territoires CUCS sont concernés.

Les préconisations : la mise en œuvre d'une dynamique d'action afin de réduire les inégalités de santé des personnes dans l'accès à l'information et aux soins. Pour cela :

- Identifier, rendre accessibles, adapter ou développer les ressources et dynamiques du territoire ;
- Puis préconiser les actions et les moyens à mettre en œuvre pour une réponse adaptée aux besoins de la population.

Un atelier santé ville est proposé comme outil de développement des coopérations et des savoir-faire sur les territoires du CUCS.

✚ **La thématique santé, nouvelle thématique du CUCS, représente 5,7% des financements de l'appel à projets.**

	nb dossiers déposés	nb dossiers financés	nb jours Prévus	nb jours réalisés	nb pers prévues	nb pers. réalisés	part Femmes	part Jeunes	part Habitants CUCS
2007	19	15	2334	2119	7522	3489	1849	775	3296
2008	26	22	3542	3043	15808	8905	5099	3418	3173
Total	45	37	5 876	5 162	23 330	12 390	6 948	4 193	6 469
2009	19	14							

La thématique santé du CUCS représente sur 3 ans, 64 projets dont 51 ont été financés soit 80%. En nombre de projets, elle correspond en moyenne à 5 % de l'appel à projets.

Ces projets ont recueilli :

- en 2007, 4 % du financement global du CUCS,
- en 2008, 7 %,
- en 2009, 5 % (au 15 avril 2009).

Eléments de cadrage

- **52%** des bénéficiaires habitent un quartier CUCS (mais ils sont **75%** sans comptabiliser les 3 800 personnes qui ont appelé une permanence téléphonique pour laquelle l'origine de l'appelant n'a pu être établie).
- Les effectifs de l'année **2008 représentent 78%** (dont la permanence téléphonique destinée aux personnes en détresse).
- **34%** de public **jeunes de 0 – 25 ans**
- **et 56% de femmes**
- L'effectif des actions d'information et d'éducation à la santé (objectif 2) représente 57,5% du public touché
- Dans la prise en compte des conduites addictives (objectif 5), la part des femmes ne représente que 0,7% et celle des jeunes de moins de 25 ans - 1,9%.

Hors appel à projets, aucune donnée quantitative ni financière n'est disponible sur le thème de la santé.

Une prédominance des actions liées à l'information et à la prévention

Les projets « santé » du CUCS portent essentiellement sur l'information et la prévention (72% des actions en moyenne sur les 3 ans), le programme le plus généraliste de la thématique.

Ces projets bénéficient pour la plupart d'un fort ancrage territorial :

- 2/3 des actions sont réalisées par des acteurs du territoire
- 1/3 s'appuient sur des acteurs intervenant sur une approche spécifique (par exemple addictions, MST, souffrance psychique...).

Peu d'actions d'accompagnement qui ont semblé pourtant prioritaires lors de l'élaboration du CUCS (objectif 3)

L'accompagnement vers la prise en charge des personnes les plus fragiles : en 2008, année la plus représentative, sur 4 119 personnes touchées, 3 800 concernent des appels vers la permanence téléphonique de « SOS amitié ».

Des acteurs territoriaux et des acteurs thématiques : une approche différente

- les structures de proximité : bien identifiées par le public, elles assurent de l'accompagnement vers l'information et offrent généralement des actions transversales plus proches du lien social que de la santé
- des associations dont l'action porte sur un thème précis : (ex. Aides DD34, Déclat familles) et dont le territoire d'intervention est généralement plus étendu. Souvent ces actions ont été considérées comme relevant du droit commun.

Une offre de prévention et de soin existante

Mais elle n'est pas directement accessible au public, les outils utilisés sont inadaptés.

Mais un déficit de réseaux

Pointé par le diagnostic pour tous les quartiers à l'exception de la Mosson – favoriser le décloisonnement entre les acteurs du champ social, sanitaire, l'éducatif etc...

PRINCIPAUX ENJEUX :

Approche territoriale :

- ✚ **Permettre au public d'accéder de façon autonome à l'information et aux soins.**

L'instauration de partenariats pérennes et l'articulation de toutes les actions santé et notamment celles qui sont portées par la Maison de la prévention santé.

La mise en œuvre d'une politique globale et coordonnée de santé : la question de **la création d'un Atelier santé ville** qui donne un cadre cohérent à l'action sur les territoires.

L'articulation de l'ASV avec les futurs contrats locaux de santé.

- ✚ **La mise en réseau, le partage et l'échange d'information**

Ce qu'on attend du monde associatif :

- qu'il accompagne les personnes dans leur parcours vers l'autonomie
- qu'il développe un partenariat fort avec les structures de droit commun : agences départementales de la solidarité, Maison de la prévention santé, PMI, CCAS...

Pour les institutions et le droit commun :

- il faut engager des actions de formation du personnel d'accueil
 - posture face à un public fragile
 - question de la compréhension et de la langue
 - du temps
 - formation des acteurs
- adapter l'offre pour qu'elle soit adaptée au public et à ses attentes

- ✚ **La création d'un atelier santé ville**

Projet de territoire Cévennes :

✚ Le chantier des institutions : adapter les messages au public et non l'inverse

Le diagnostic santé a fait le constat d'une offre importante en matière d'information et de prévention, mais elle n'est pas reçue car les messages transmis sont en inadéquation avec les besoins et les attentes des habitants.

Ce chantier peut être le challenge de l'action territorialisée de la Maison de la Prévention Santé avec la participation de la Maison de l'Enfance et de la Famille – structure institutionnelle de proximité pour les habitants, dans l'attente de la création d'un Atelier santé ville.

✚ Le chantier de la mise en réseau de l'information et des acteurs

Pour faciliter à tous l'accès aux droits, aux soins et à l'information.

Citoyenneté et Prévention de la délinquance

La thématique « Citoyenneté et prévention de la délinquance » regroupe 5 objectifs opérationnels qui se déclinent en 23 programmes d'actions, dont 14 ouverts à l'appel à projet :

- > **Prévenir la délinquance de voie publique et lutter contre le sentiment d'insécurité.**
- > **Prévenir la délinquance et les conduites à risques des mineurs et des jeunes.**
- > Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et le **rapprochement entre habitants et institutions.**
- > **Organiser les complémentarités des interventions et la reconnaissance des référents.**
- > Identifier les enjeux et **mettre en cohérence les dispositifs.**

Le programme pluriannuel de la thématique citoyenneté et prévention de la délinquance du CUCS 1 est articulé autour de cinq objectifs dont les deux premiers relèvent plus spécifiquement de la prévention de la délinquance : prévenir la délinquance de voie publique et lutter contre le sentiment d'insécurité, prévenir la délinquance et les conduites à risques des mineurs et des jeunes.

De manière à avoir **une approche la plus cohérente possible**, le suivi de cette thématique tout au long de la durée du CUCS 1 (2007 à 2009) a été assuré dans le cadre du **comité restreint du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance** mis en place en 2006.

DONNEES DE CONTEXTE :

La thématique citoyenneté et prévention de la délinquance est celle pour laquelle il y a très peu voire pas du tout de données de contexte. Même l'observatoire de l'ONZUS ne met pas à disposition d'informations chiffrées liées cette thématique. On y trouve des données liées à la sécurité et la tranquillité publique (faits de délinquance). En ce qui concerne la citoyenneté, même si le concept semble très clair au premier abord, il l'est moins quand on se pose la question de la définition précise du mot (y compris dans les dictionnaires français). Cela a été particulièrement perçu quand il s'est agi d'inscrire des projets dans les programmes d'actions et donc les objectifs : **où se place le curseur entre « favoriser la citoyenneté » et « prévenir la délinquance » ?**

Les éléments marquants de la période 2007-2009 :

La création en 2007 de l'association APS 34 et la montée en charge des **équipes de prévention spécialisée** sur plusieurs territoires en CUCS : Petit – Bard – Pergola – Cévennes – Paillade – Saint Martin et depuis peu Gély Figuerolles. Ceci répond à un besoin exprimé depuis quelques années par l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels.

La mise en place en 2008 de **4 groupes territoriaux, animés par le coordonnateur du CLSPD**, a permis d'avoir sur les territoires concernés (Cévennes, Nord (Mosson et Hôpitaux Facultés), Sud (Croix d'Argent et Près d'Arènes) et Centre) une approche de proximité. Sont invités à ces réunions les acteurs intervenants sur le territoire, de l'éducation nationale en passant par les bailleurs sociaux ou encore les représentant associatifs. De ces moments d'échange remontent des problématiques qui ne dépendent pas uniquement de la prévention de la délinquance mais aussi de la gestion urbaine de proximité ou encore de la santé.

L'apparition en 2007 du **FIPD** (fonds interministériel pour la prévention de la délinquance) dont la gestion est assurée par le préfet de département. Ce fonds, non garanti en terme de pluriannualité et de montant, a permis dès la première année de prendre en charge financièrement quelques actions présentées au titre de l'appel à projet du CUCS. Mais sa gestion « autonome » par rapport à la démarche CUCS ne contribue pas à avoir toute la visibilité sur les actions réalisées sur les territoires ou à destination des habitants des quartiers CUCS (« traçabilité »). Certaines actions, inscrites dans la programmation CUCS en 2007 et financées sur du FIPD, ont disparu des résultats de l'appel à projet CUCS car directement gérées dans le cadre du FIPD et ce alors qu'elles se déroulent toujours.

ELEMENTS DE BILAN :

🚩 Un poids important dans l'appel à projets du CUCS :

	nb dossier déposé	nb dossier financé	nb jours Prévus	nb jours réalisés	nb pers prévues	nb pers. touchées	part femmes	part jeunes	part habitant CUCS
2007	94	74	6271	5962	101466	30837	12813	19347	23952
2008	76	59	8083	6787	102384	57675	26383	20844	33700
Tota 1 07- 08	170	133	14354	12749	203850	88512	39196	40191	57652
2009	83								

Cette thématique représente **un poids important dans l'appel à projet** : elle se situe en seconde position derrière l'action éducative avec, pour 2007 et 2008 :

- 28% des dossiers déposés
- 27.2% de financements octroyés (2 550 910 euros de crédits (spécifiques et droit commun) accordés)
- 29% des financements spécifiques

Le public bénéficiaires des actions présentées dans le cadre des appels à projet CUCS est en nombre important :

- plus de 88 000 personnes
- 44.3% de femmes
- 45.4 % de jeunes
- plus de 14 000 jours d'activité.

Le nombre important de public s'explique en particulier par le fait que quelques actions ont un périmètre d'intervention beaucoup plus large que les territoires de la politique de la ville : les actions permettant l'accès aux droits et l'aide aux victimes en sont un exemple.

🚩 Une thématique aux deux facettes: la citoyenneté et la prévention de la délinquance

Une soixantaine d'opérateurs ont présenté des dossiers au titre des appels à projet. Certains comme indiqué plus haut, ont éprouvé quelques difficultés à positionner leur(s) action(s) entre la thématique actions éducatives et celle en lien avec la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Cette situation constatée a le mérite de nous obliger à se poser la question de **l'opportunité à réfléchir en termes de public plutôt que de thématiques**. C'est certainement une piste de travail pour le prochain CUCS.

Période	Objectifs		dossiers financés	%
07_08	1	prévenir la délinquance de voie publique et lutter contre le sentiment d'insécurité	17	12,8
07-08	2	prévenir la délinquance et les conduites à risques des mineurs et des jeunes	25	18.8
07-08	3	favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et le rapprochement entre habitants et institutions	69	51.8

07-08	4	organiser la complémentarité des interventions et la reconnaissance des référents	11	8.3
07-08	5	identifier les enjeux et mettre en cohérence les dispositifs.	11	8.3
Total			133	100%

Deux projets sur trois ont été présentés au titre de la citoyenneté (objectifs 3, 4 et 5)

Le programme 46 inscrit dans l'objectif 3 (**favoriser l'accès aux sports et à la culture par des actions de médiation renforçant la citoyenneté**) a concentré le **nombre le plus important de dossiers (39)** déposés par des opérateurs véritablement implantés sur les territoires concernés. Très peu de crédits de droit commun existent pour le financement de tels projets qui sont donc dépendants des crédits spécifiques de la politique de la Ville.

L'approche «**accès aux droits**» a généré beaucoup d'interrogations tout au long de la période du CUCS 1: au départ, les opérateurs associatifs ont manifestement éprouvé quelques difficultés à faire leur choix entre le programme 39 (développement de l'information, de l'accès aux droits et l'aide aux victimes et des dispositifs de médiation) relevant de l'objectif « prévenir la délinquance de voie publique et lutter contre le sentiment d'insécurité » et le programme 45 (renforcement de la capacité des citoyens à accéder à l'autonomie notamment par des actions d'intégration et de lutte contre l'illettrisme) inscrit dans l'objectif « favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et le rapprochement entre habitants et institutions».

Les opérateurs financés pour des actions inscrites dans le programme 39 sont, à une exception près, des opérateurs qui ont un territoire d'intervention beaucoup plus large que les quartiers en politique de la ville, certains se situant à un niveau départemental (ADIAV, CIDFF, CICADE...). Les crédits spécifiques de la politique de la Ville ont donc été octroyés davantage en **substitution** (tout au moins partielle) des crédits de droit commun (pour ADIAV par exemple) que d'**additionalité** (pour le CDAD qui a mis en place de vraies permanences sur les quartiers).

Les actions présentées au titre du programme 45 ont été portées par **des associations très implantées sur les territoires** (AVEC, DEFI, Mediance / FACE) ou répondant à une demande très spécifique d'un public réparti sur tous les territoires (SOMIS).

Le bilan des actions inscrites à ce programme met en avant une progression annuelle toujours croissante des bénéficiaires en particulier sur le territoire des Cévennes (13 278 bénéficiaires réels contre 10 883 prévus).

L'analyse qualitative réalisée, à partir en particulier d'échanges avec les structures porteuses, montre que ces actions répondent à **un besoin spécifique des quartiers concernés** : l'accès aux services publics est en effet rendu très difficile en raison, pour la plupart des bénéficiaires de l'action, d'un **manque de maîtrise de la langue française (problématique d'alphabétisation)**. C'est une problématique de fond à ne pas sous estimer car elle a obligatoirement des répercussions sur des enjeux importants : ceux en particulier liés à la mixité urbaine. En effet ne pas maîtriser la langue française quand on habite un quartier où la population est, de manière fortement majoritaire, originaire du même pays et où l'organisation du quartier (commerces...) est adaptée à la population, n'est pas en soi un problème quotidien pour les habitants. Par contre, quand des propositions de relogement dans le cadre des projets de rénovation urbaine, sont faites sur d'autres quartiers, elles suscitent des refus en nombre très important (beaucoup plus que la moyenne) par crainte de l'isolement (ne plus arriver à se faire comprendre) et les difficultés d'accès à l'emploi sont majorées.

Outre la problématique de l'alphabétisation, une autre question de fond se pose: faut il que ce soit aux services publics à s'adapter pour accueillir ces publics (égalité d'accès aux droits) ou faut-il que le milieu associatif s'y substitue ?

En termes de **territorialisation des actions**, l'évaluation montre que trois types de porteurs émergent à l'appel à projet :

- ceux qui ont une intervention auprès des publics « captifs » tels que les détenus de la prison de Villeneuve les Maguelonne (ne devraient-elles pas relever du droit commun exclusivement ?)

- ceux qui ont une intervention auprès des publics de tous les quartiers (aides aux victimes etc...)
- ceux qui sont implantés véritablement sur les quartiers et qui pour certains sont encore dans la démarche de bénévolat et ont une action très importante au titre du lien social (qui n'a pas été prévu comme une thématique formellement retenue au titre du CUCS 1)

Associer la **notion de citoyenneté** (qui génère aussi la **notion de lien social**) dans la même thématique que **la prévention de la délinquance** n'est peut être pas le plus judicieux car avec des risques de stigmatisation des actions (plusieurs opérateurs nous ont remonté cette réflexion au cours de la période du CUCS). Les deux ont beaucoup d'importance mais méritent certainement d'être affinées en terme de définition et donc de contenu attendu (cf réflexion pour le CUCS 2).

PRINCIPAUX ENJEUX :

- ✚ **Une définition plus précise et partagée par tous, de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance mais aussi du lien social pour plus de lisibilité de l'action.**

Définir de manière beaucoup plus précise les attendus en terme de citoyenneté, afin d'avoir plus de lisibilité de l'action et moins de saupoudrage dans les financements. Ceci passe préalablement par **une définition partagée de la notion de citoyenneté** et peut être également de la **notion de lien social** qu'il ne faut pas négliger même si elle est par essence plutôt abstraite.

- ✚ **Une réflexion de fond sur la problématique de l'alphabétisation en particulier et prioritairement sur le territoire des Cévennes pour un programme d'actions ambitieux.**

Gérer ce problème de fond qui concerne en particulier les habitants des quartiers visés par les projets de rénovation urbaine. Ce ne sont pas les arrivants depuis moins de cinq ans (pris en charge dans le cadre des contrats d'intégration) qui seraient la cible mais ceux implantés depuis parfois de nombreuses années sur les territoires.

- ✚ **Plus de lisibilité de l'action de prévention de la délinquance par les services de droit commun.**

Le constat fait de ne pas disposer de données précises relatives aux actions de droit commun amène à s'interroger sur la véritable prise en compte de la problématique par les services : est ce la réalité ou non ?

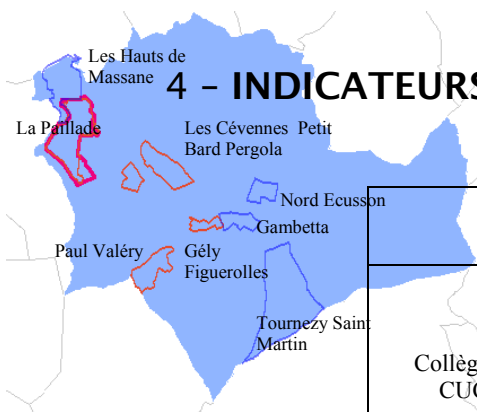
Projet de territoire Cévennes :

- ✚ **Chantier « accès aux droits »**

C'est une problématique qui impacte beaucoup les actions à mettre en place sur le terrain et donc les financements à mobiliser. Elle nécessite une réflexion partagée entre acteurs de terrain et services publics concernés (dans le cadre du CLSPD par exemple)

- ✚ **Chantier « maîtrise de la langue française »**

Comme indiqué plus haut, la non maîtrise de la langue française a potentiellement beaucoup trop de répercussions sur des enjeux de rénovation urbaine et de mixité sociale pour nécessiter une réflexion interinstitutionnelle puis la définition d'un programme d'actions conséquent et adapté.



4 - INDICATEURS DES TERRITOIRES

Données de contexte des territoires du CUCS de Montpellier

		Education <i>- Source Inspection académique LR</i>			Emploi <i>Source : INSEE ANPE 2006</i>		Santé <i>Source : INSEE CNAM</i>	Habitat <i>Source : CAF INSEE 2006</i>		Population <i>Source : CAF INSEE 2006 source : INSEE DGI 2005</i>	
Collèges en CUCS		% Elèves boursiers de la tranche la + élevée 2008/09	Evaluation 6 ^{ème} (écart en % avec moyenne Départ.) 2008/2009	% d'élève en retard de 2 ans et + en 3 ^{ème} 2006/07	niveau de formation Vbis et VI de la cat. 1	% part des moins de 25 ans de la cat 1	Taux de bénéficiaires de la CMUC - 2006	Part des couples de 3 enfants et plus des allocataires CAF	Part des familles monoparentales des allocataires CAF	Part des allocataires bénéficiaires de minimas sociaux	Montant en € du revenu fiscal médian par unité de consommation
Mosson											
La Paillade	Escholiers :	31,3	- 18,6	23,9	36,8	24,5	38	14,5	21	42,1	5913 €
	Rimbaud :	19,7	- 11,5	6,6							
Les hauts de Massane	Garrigues :	18,7	- 8,3	10,1	31,7	23,5	32,5	16,1	24,3	38,2	NS
Cévennes											
Petit Bard Pergola	Las Cazes :	24,1	-19,3	11,7	44,8	28,1	40,5	22,9	13,8	37,2	5255 €
Les Cévennes					23,8	25,2	20,5	9,5	11,9	20,3	12 751 €
Centre											
Gély Figuerolles	Font Carrade	19,4	0	21	30,8	30,9	35,4	1,9	30,2	53,7	7 700 €
Gambetta	-	-	-	-	20,4	15,1	26,7	2,6	10,9	44,4	NS
Nord Ecusson	-	-	-	-	8,4	18,8	20,9	1,1	6,5	21,8	NS
Sud											
Pas du loup Paul Valéry	Marcel Pagnol	26,5	0	6,8	24,1	22,6	25,6	9	27,6	33,8	10 355 €
Tournezy	Les Aiguères	21,3	-7,7	8,8	19,6	18,0	18,3	8,4	24,0	27,6	NS
Saint Martin	Gérard Philippe	15,6	-8,4	6,6							NS
	Croix d'Argent	23	-4,54	7	-	-	-	-	-	-	NS
	Ville				17	19	18,1	5,2	13,5	22,7	14 070 €
	Département	<i>Moy des collèges</i>	9,72	61	5,3						
	Autre référence territoriale	Région 2005/06	-	-	2,6	2007 - ZUS France : 30,4%	2007 - ZUS France : 19,8%	2006 - ZUS France : 20%			France : 20% ZUS France : 33%

Donnée la plus éloignée du territoire de référence (Ville) Donnée en 2^{ème} position la plus éloignée du territoire de référence NS : donnée non disponible

- Sur les 10 indicateurs, **le territoire Petit Bard Pergola** en présente 6 en décrochage important avec la moyenne communale. Les écarts sont tout particulièrement constatés dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des revenus. On note par ailleurs des déséquilibres dans la composition sociale de la population.
- D'autres territoires présentent un cumul d'indicateurs avec des écarts importants à la moyenne de la Ville : **La Paillade, Gély figuerolles**

5 – RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE L’EVALUATION

L’analyse financière :

- ✚ **L’étendue de l’appel à projets génère le volume d’offre de projets**, qui est surdimensionnée pour la capacité financière des partenaires,
- ✚ **L’identification et la mobilisation des moyens en dehors de l’appel à projet** n’est possible que pour des politiques publiques qui reconnaissent et prennent en compte les spécificités territoriales,
- ✚ **L’approche thématique du CUCS** est plus lisible que son approche territoriale.

Les interventions interinstitutionnelles :

- ✚ **La mise en place du programme de réussite éducative**, 120 parcours individuels, 95 enfants pris en compte dans les « coups de pouce », 214 familles en démarches de soins, 140 jeunes bénéficiant d’un « parcours urbain », 18 prises en charge du transport scolaire,
- ✚ **L’extension aux quartiers Croix d’argent et Près d’Arènes du contrat éducatif local** de Montpellier, par avenant signé le 22 janvier 2007, reconfigure la dynamique de ce dispositif implanté sur l’ensemble des territoires prioritaires du CUCS, par la présence d’un coordonnateur chargé d’animer le partenariat local,
- ✚ **La mise en place des nouveaux dispositifs d’accompagnement éducatif et d’aide personnalisée** ainsi que la suppression de l’école le samedi matin sont venues bousculer la pratique de la Ville l’incitant à mettre en place les **pôles éducatifs** du samedi et celle des associations impliquées dans les **contrats locaux d’accompagnement à la scolarité**,
- ✚ **Le volet emploi du projet de rénovation urbaine** : 19 opérations pour lesquelles la clause sociale a été intégrée dans les marchés, 10 056 heures d’insertion pour 45 personnes et 22 personnes ont participé au chantier d’insertion des Métiers d’Arts sur le territoire Centre,
- ✚ **Le plan de lutte contre les discriminations à l’emploi** : 284 professionnels de l’emploi destinataires de 13 bulletins mensuels d’information, 103 conseillers à l’emploi formés, élaboration d’un référentiel d’outils de prévention et de lutte contre les discriminations à l’emploi, 10 organismes engagés dans sa mise en œuvre,
- ✚ **L’élaboration de 3 conventions de gestion urbaine de proximité sur les territoires en rénovation urbaine** et mise en place par la Ville d’équipes territoriales d’agents de proximité GUP sur les territoires des **Cévennes**, sur le quartier **Centre**, et sur la **Mosson**,
- ✚ **La réalisation d’un diagnostic santé territorialisé** : une connaissance du terrain avec 80 entretiens individuels ; un déterminant : la précarité. Les préconisations : la mise en œuvre d’une dynamique d’action afin de réduire les inégalités de santé des personnes dans l’accès à l’information et aux soins. **Un atelier santé ville** est proposé comme outil de développement des coopérations et des savoir-faire sur les territoires du CUCS,
- ✚ **La mise en place des équipes de prévention spécialisée** sur plusieurs territoires en CUCS : Petit – Bard – Pergola – Cévennes – Paillade – Saint Martin et depuis peu Gély Figuerolles,
- ✚ **La création de groupes territoriaux dans le cadre du CLSPD** : une approche territoriale de proximité qui permet des échanges entre tous les intervenants présents sur le territoire considéré,
- ✚ **L’intervention du FIPD** (fonds interministériel pour la prévention de la délinquance) : Ce fonds a permis, dès la première année, de prendre en charge financièrement des actions présentées au titre de l’appel à projet du CUCS.

L'éducation et la scolarité :

- ✚ **Un poids important dans l'appel à projets du CUCS : 324 actions financées sur 3 ans** (50 % des dossiers financés dans le cadre de l'appel à projets),
- ✚ **Une thématique aux nombreuses constellations** : plus de 100 actions soutenues annuellement, émanant d'une soixantaine de porteurs aux statuts variés, 26 dispositifs ou politiques publiques identifiés impliquant des pilotages multiples et à des échelles territoriales différentes,
- ✚ **Un bilan en demi-teinte selon les objectifs et les programmes d'actions** : cinq programmes ciblés ont pu produire un début de territorialisation (coordinations territoriales, prévention spécialisée, accès aux sports, aide aux vacances familiales, programme de réussite éducative). Ces démarches restent néanmoins à conforter : les coordonnateurs manquent de légitimité dans leurs propres institutions, la démarche partenariale de territoire (portée par l'Agence DSD Mosson) d'aide aux vacances familiales n'a pas été soutenue à la hauteur de l'enjeu, la montée en charge du programme de réussite éducative a été lente. L'articulation entre politique de la ville et droit commun n'a produit qu'un simple effet d'additionnalité pour la plupart des programmes d'actions des objectifs concernant les interventions éducatives de proximité et l'association des parents. Les résultats n'ont pas été atteints pour l'objectif consistant à réinterroger la mixité scolaire et pour le programme de formation des acteurs (tous deux relevant de la mobilisation des politiques de droit commun).

L'accès à l'emploi et le développement économique :

- ✚ **Des attentes fortes et une ingénierie de projets soutenue** : 38 projets proposés dans des nouveaux programmes d'actions. **Près d'1 projet sur 2 proposé est nouveau**, avec des nouveaux types de porteurs, favorisant l'expérimentation. Un accompagnement par les partenaires des porteurs ont permis des actions **mieux orientées** sur l'insertion professionnelle, plus **territorialisées et articulées** avec les services de l'emploi et de manière globale un **suivi régulier des actions**. En revanche, les moyens attribués dans le cadre de l'appel à projet (17% en moyenne) **reconduisent à 92% des projets existants** mais ne permettent pas de soutenir les nouveaux projets (3% de l'enveloppe consacrée en 2009),
- ✚ **Des moyens et une gouvernance insuffisamment connectés avec les autres politiques publiques de l'emploi** : une thématique qui n'est pas suffisamment « partagée », soutenue principalement (74,6%) par deux partenaires : l'Etat et le Département. Les moyens hors appel à projets et mobilisés par les politiques emploi de droit commun sont identifiés sur les programmations spécifiques (Fond d'insertion pour les jeunes, parrainage) mais pas sur les politiques principales des partenaires. **Le Groupe Solidarité Emploi**, réuni 9 fois sur la période, n'a que très rarement abordé la mobilisation des moyens du droit commun, hors appel à projets CUCS, en direction des territoires prioritaires.

L'habitat et le cadre de vie :

- ✚ **Une thématique qui répond plus à une logique d'offre des opérateurs qu'à une « commande publique »** : une faible appropriation de la démarche par les institutions a conduit à une certaine dilution des interventions sans priorisation forte des axes d'intervention selon les territoires.
- ✚ **Une thématique insuffisamment articulée aux dispositifs d'intervention existant en matière d'habitat et de cadre de vie, qui entraîne des résultats mitigés, reflets de ce positionnement à clarifier** : articulation à renforcer avec les PRU, un volet d'intervention relativement dense sur l'objectif « Agir en matière de prévention d'habitat dégradé, d'accès et de maintien dans un logement autonome et aux normes d'habitabilité » mais qui nécessite d'être plus coordonné en lien avec les opérations en cours (ex : mission Grand Cœur), des actions liées à la sensibilisation aux démarches

de GUP impliquant les habitants, en particulier sur les territoires en rénovation urbaine, quasi inexistantes.

La prévention et l'accès aux soins :

- ✚ **La thématique santé, nouvelle thématique du CUCS, représente 5,7% des financements de l'appel à projets, avec une prédominance des actions liées à l'information et à la prévention (72% des actions en moyenne sur les 3 ans). Peu d'actions d'accompagnement** qui semblaient pourtant prioritaires lors de l'élaboration du CUCS,
- ✚ **Des acteurs territoriaux** bien identifiés par le public, assurent de l'accompagnement vers l'information et offrent généralement des actions transversales plus proches du lien social que de la santé **et des acteurs thématiques** dont le territoire d'intervention est généralement plus étendu. Souvent, pour ces derniers, leurs actions ont été considérées comme relevant du droit commun. Ces deux familles d'acteurs interviennent sur des territoires où **l'offre de prévention et de soin existe** mais n'est pas directement accessible au public, les outils utilisés sont inadaptés. Le diagnostic santé a par ailleurs pointé **un déficit de réseaux**, pour tous les quartiers à l'exception de la Mosson – L'enjeu est le décloisonnement entre les acteurs du champ social, sanitaire, éducatif etc...

La citoyenneté et la prévention de la délinquance :

- ✚ **Un poids important dans l'appel à projets du CUCS : 56% des publics** des actions de l'appel à projets 2007 et 2008, 28% des dossiers déposés, 27.2% des financements octroyés. Toutefois, certaines actions (ex. : accès aux droits et l'aide aux victimes) ont un périmètre d'intervention beaucoup plus large que les territoires de la politique de la ville,
- ✚ **Une thématique aux deux facettes : la citoyenneté et la prévention de la délinquance**, entraînant pour des opérateurs des difficultés à positionner leur(s) action(s). Deux projets sur trois ont été présentés au titre de la citoyenneté (objectifs 3, 4 et 5),
- ✚ L'objectif « **favoriser l'accès aux sports et à la culture par des actions de médiation renforçant la citoyenneté** » a concentré le **nombre le plus important de dossiers (39)**,
- ✚ L'approche « **accès aux droits** » se scinde entre le programme « développement de l'information, de l'accès aux droits et l'aide aux victimes et des dispositifs de médiation » et le programme « renforcement de la capacité des citoyens à accéder à l'autonomie notamment par des actions d'intégration et de lutte contre l'illettrisme ». Les actions inscrites du 1^{er} programme ont des territoires d'intervention beaucoup plus larges que les quartiers en politique de la ville, certains se situant à un niveau départemental (ADIAV, CIDFF, CICADE...). Les crédits spécifiques de la politique de la Ville ont donc été octroyés davantage en **substitution** des crédits de droit commun (pour ADIAV par exemple) que d'**additionnalité** (pour le CDAD qui a mis en place de vraies permanences sur les quartiers). Les actions présentées au titre du 2^{ème} programme ont été portées par **des associations très implantées sur les territoires** (AVEC, DEF1, Mediance / FACE) ou répondant à une demande très spécifique d'un public réparti sur tous les territoires (SOMIS). Le bilan des actions inscrites à ce programme met en avant une progression annuelle toujours croissante des bénéficiaires en particulier sur le territoire des Cévennes (13 278 bénéficiaires réels contre 10 883 prévus). L'analyse qualitative réalisée, à partir en particulier d'échanges avec les structures porteuses, montre que ces actions répondent à **un besoin spécifique des quartiers concernés** : l'accès aux services publics est en effet rendu très difficile en raison, pour la plupart des bénéficiaires de l'action, d'un **manque de maîtrise de la langue française (problématique d'alphabétisation)**,
- ✚ En termes de **territorialisation des actions**, l'évaluation montre que trois types de porteurs émergent à l'appel à projet : ceux qui ont une intervention auprès des publics « captifs » tels que les détenus de la prison de Villeneuve les Maguelonne (ne devraient-elles pas relever du droit commun exclusivement ?), ceux qui ont une intervention auprès des publics de tous les quartiers (aides aux victimes etc...), ceux qui sont implantés véritablement sur les quartiers et qui pour certains sont encore dans la démarche de bénévolat et ont une action très importante au titre du lien social (qui n'a pas été prévu comme une thématique formellement retenue au titre du CUCS 1).

6 – RECAPITULATIF DES ENJEUX POUR LE PROJET DE COHESION SOCIALE ET LA DECLINAISON SUR LES CEVENNES

Approche territoriale :

- ✚ Le besoin d'une **coordination locale** des politiques éducatives
- ✚ La nécessité d'un **état des lieux** dynamique des actions éducatives menées par territoire
- ✚ S'appuyer sur des **coordonnateurs légitimés** dans leurs approches territoriales
- ✚ Des politiques publiques de l'emploi des partenaires qui prennent en compte les **enjeux territoriaux** des quartiers prioritaires
- ✚ Un besoin de **hiérarchiser et de prioriser** les axes d'intervention habitat et cadre de vie selon les caractéristiques des territoires
- ✚ Renforcer l'**articulation du CUCS avec les projets de rénovation urbaine**
- ✚ **Permettre au public des territoires d'accéder de façon autonome** à l'information et aux soins, avec la mise en place d'un atelier santé ville qui donne le cadre cohérent à l'action territoriale
- ✚ **La mise en réseau**, le partage et l'échange d'informations des acteurs de la santé avec une répartition du rôle entre opérateurs de proximité, intervenant dans les territoires et les institutions
- ✚ **Une définition plus précise et partagée** de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance mais aussi du lien social pour plus de lisibilité de l'action dans les territoires
- ✚ Une réflexion de fond sur la problématique de l'**alphabétisation** en particulier et prioritairement sur le territoire des Cévennes pour un programme d'actions ambitieux
- ✚ **Plus de lisibilité de l'action de prévention de la délinquance** par les services de droit commun, notamment par des indicateurs territoriaux.

Projet de territoire Cévennes :

- ✚ Chantier « Devenir du collège Las Cazes » et « réussite éducative »
- ✚ Chantier « Tramway » et autres commandes publiques
- ✚ Chantier « Acquis de base – Formation professionnelle »
- ✚ Chantier « Maintien de l'offre d'accompagnement à l'emploi de proximité »
- ✚ Chantier « Amélioration et appropriation du cadre de vie »
- ✚ Chantier « Adapter les messages liés à la santé au public »
- ✚ Chantier « Mise en réseau de l'information et des acteurs de la santé »
- ✚ Chantier « Accès aux droits »
- ✚ Chantier « Maîtrise de la langue française »

LEXIQUE

Acse :	Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ANAH :	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANRU :	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ASV :	Atelier santé ville
BTP :	Bâtiment travaux publics
CEL :	Contrat éducatif local
CIVIS :	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CLAS :	Contrat local d'accompagnement scolaire
CLSPD :	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMUc :	Couverture maladie universelle complémentaire
COPEC :	Commission pour la promotion et l'égalité des chances
CUCS :	Contrat urbain de cohésion sociale
DALO :	Droit au logement opposable
DDTEFP :	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DIV :	Délégation interministérielle à la ville
FSL :	Fonds de solidarité logement
GUP :	Gestion urbaine de proximité
IRDSU :	Inter-réseaux développement social urbain
LGV :	Ligne à grande vitesse
MLJAM :	Mission locale pour les jeunes de l'agglomération de Montpellier
MPT :	Maison pour tous
MST :	Maladies sexuellement transmissibles
OFII :	Office français de l'immigration et de l'intégration
ONZUS :	Observatoire national des zones urbaines sensibles
OPAH :	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PRE :	Programme de réussite éducative
PRU :	Projet de rénovation urbaine
RAR :	Réseau ambition réussite
ZFU :	Zone franche urbaine
ZUS :	Zone urbaine sensible

ANNEXE - Analyse financière détaillée

Un volume important d'actions soutenues : 324 projets sont déposés chaque année en moyenne

	2007	2008	2009
Dossiers déposés	327	343	303

Au 5 juin 2007

Au 19 mai 2008

Au 27 février 2009

A l'instar du contrat précédent, l'appel à projets du CUCS de Montpellier fait l'objet d'un nombre important de dossiers. Lorsque le volume de projets diminue (moins 10% en 2009), il n'y a pas de répercussions sur le volume de financements sollicités (-1,7% de crédits politique de la ville sollicités en moins en 2009).

	2007	2008	2009
Nbre Dossiers financés	263	246	221
% dossiers financés	80,4%	71,7%	72,9%
Taux de financement à + 60% de la demande	46,7%	48,4%	52,9%
Nombre dossiers non financés malgré leur pertinence	26 dont 6 en P1+, P1	52 dont 15 en P1+, P1	54 dont 13 en P1+, P1

Au 5 juin 2007

Au 19.05.2008

Au 27.02.2009

Le pourcentage des dossiers soutenus est de 75% en moyenne. Le taux de financement s'améliore progressivement et devrait avoir des conséquences positives sur les conditions de déroulement des actions. En revanche, on constate parallèlement une hausse de dossiers jugés pertinents mais non financés.

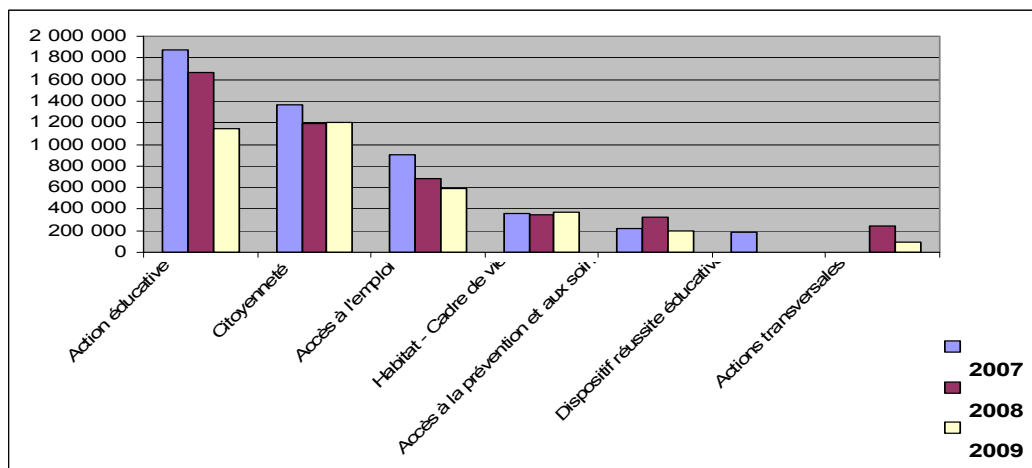
Répartition des financements de l'appel à projet par thème « politique de la ville et droit commun » confondus :

Le financement global du CUCS a diminué de 27% entre 2007 (4 908 655 €) et 2009 (3 574 964 €)*. Cette baisse doit s'interpréter au regard :

- des efforts de clarification des collectivités locales sur l'identification des moyens alloués aux associations en rapport avec les actions menées au titre du CUCS (crédits spécifiques / crédits dits de droit commun),
- d'un nombre moins important de projets présentés au titre du CUCS notamment par les collèges, les maisons pour tous et le service des sports de la Ville (ce qui ne signifie pas que les actions n'ont pas été réalisées),
- des diminutions effectives des crédits de la Politique de la Ville,

* la programmation n'étant définitivement arrêtée que sur la base de l'avenant financier

On peut différencier les thématiques éducation et emploi, où la diminution est significative (respectivement -41% et -34%) et pour partie imputable à une réduction des crédits accordés, des autres thématiques où la baisse est liée à une diminution du nombre de projets (santé et actions transversales). Seule la thématique habitat progresse (+3%).



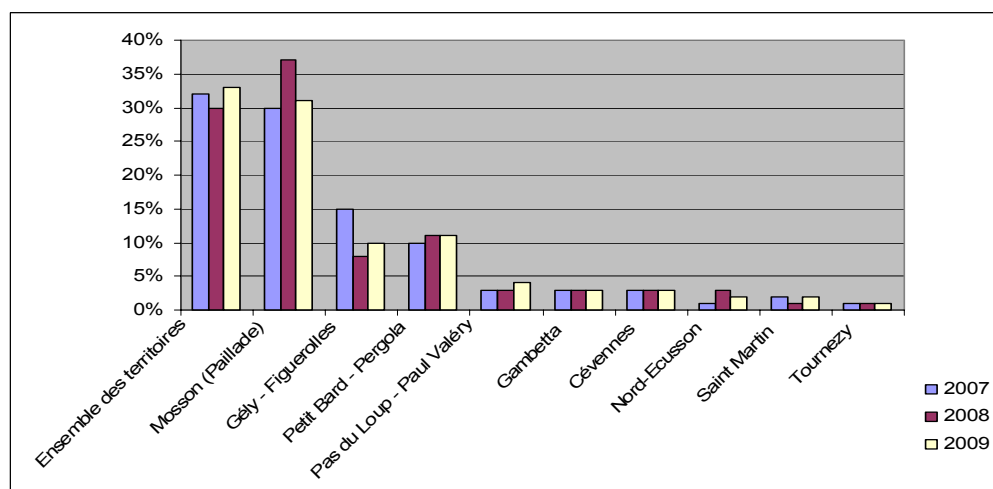
Répartition des financements de l'appel à projets « politique de la ville et droit commun » confondus, par territoire :

On constate de façon générale, une grande stabilité de la répartition des crédits par territoire.

Le quartier de **la Mosson** (45% de la population des territoires éligibles à l'appel à projet du CUCS), recueille **1/3 des financements** de l'appel à projet.

Les 3 territoires qui recueillent le plus de financements se caractérisent par une implantation conséquente d'opérateurs qui proposent une offre importante de projets (Mosson, Petit Bard Pergola et Gély-Figuerolles). A l'inverse, des territoires similaires en nombre d'habitants (Paul Valéry, Gambetta, Cévennes) mais beaucoup moins dotés en porteurs de projets, recueillent moins de financements.

Le CUCS 1 a attribué plus de 30% des financements à des projets portant davantage une logique de publics qu'un ancrage territorial (ex. : demandeurs d'emploi des territoires, personnes confrontées à une souffrance psychique, à une addiction, MST, public des territoires en recherche d'accès ou de maintien dans le logement).



Analyse financière par quartier et thématique – année 2008 : (crédits politique de la ville)

L'éducation et la citoyenneté sont les deux thématiques qui présentent un fort ancrage territorial. A l'inverse, les thèmes de l'emploi, de l'habitat et de la santé, tout en étant présents dans la plupart des quartiers, n'y occupent pas une place dominante.

	Education	Citoyenn.	Emploi	Habitat	Santé	Prog. act. transvers.	Total en €
Mosson (Paillade)	34%	26%	21%	7%	8%	3%	813 088
Petit Bard - Pergola	33%	36%	14%	6%	2%	9%	325 220
Gély - Figuerolles	34%	14%	13%	15%	9%	15%	277 670
Gambetta	14%	65%	-	13%	9%	-	109 500
Nord - Ecusson	24%	69%	-	-	6%	-	105 992
Pas du Loup-P.Valéry	49%	19%	29%	-	3%	-	85 857
Cévennes	59%	13%	6%	22%	-	-	77 538
Tournezy	100%	-	-	-	-	-	15 000
Saint Martin	32%	-	-	-	-	68%	21 395
Ensemble des territ.	17%	22%	27%	21%	12%	1%	816 230

Le territoire Mosson concentre environ 1/3 des moyens de l'appel à projet sur les volets de l'éducation, de la citoyenneté et de l'emploi,

Les actions qui concernent plusieurs territoires recueillent près de la moitié des crédits de l'habitat, de la santé et de l'emploi, ¼ des crédits de la citoyenneté,

Gély Figuerolles, Petit Bard Pergola et Mosson présentent l'essentiel des actions transversales (inter thématiques et structurantes pour le quartier : ex. La chapelle)

	Education	Citoyenneté.	Emploi	Habitat	Santé	Programme actions transversales.
Mosson (Paillade)	36%	29%	34%	18%	30%	22%
Petit Bard - Pergola	14%	16%	9%	6%	3%	24%
Gély - Figuerolles	12%	6%	7%	13%	11%	34%
Gambetta	2%	10%	-	4%	4%	-
Nord - Ecusson	3%	10%	-	-	3%	-
Pas du Loup-P.Valéry	6%	2%	5%	-	1%	-
Cévennes	6%	1%	1%	5%	-	-
Tournezy	2%	-	-	-	-	-
Saint Martin	1%	-	-	-	-	12%
Ensemble des territ.	18%	25%	44%	53%	47%	8%
Total	766 387	714 323	504 015	325 135	214 080	123 550

Contribution financière des politiques de droit commun, hors appel à projet, à la réalisation des programmes du CUCS

Compte tenu des éléments transmis par les partenaires, il n'est possible de présenter que des éléments partiels des moyens mobilisés en 2007 et 2008 par les partenaires et qui concourent à la réalisation des programmes du CUCS :

Education : 2.306.157 €

(Études surveillées Ville, équipes de prévention Département, offre culturelle Ville, activités sportives Ville, Programme de réussite éducative)

Emploi : 1 301 812 €

(Parrainage DDTEFP, fonds insertion pour les jeunes DDTEFP/MLJAM, fonds insertion par l'activité économique DDTEFP, CIVIS MLJAM)

Habitat : 2 651 651 €

(OPAH sur des crédits ANAH et Agglomération)

Citoyenneté : 213 880 €

(Crédits culture Etat en 2008, actions du Département en faveur des jeunes aux sorties des discothèques et dispositif "conseil départemental des jeunes" visant à favoriser la citoyenneté des jeunes).

D'autres éléments transmis par les partenaires n'identifient pas la part mobilisée pour les territoires prioritaires du CUCS et ne sont donc pas directement exploitables (exemples : le FSL accordé aux ménages sur le périmètre des agences DSD qui ne correspondent pas aux territoires du CUCS : Paillade/Mosson ; Cévennes/Las Rebes ; Ecusson/Cœur de Ville, les données emploi des actions menées par l'Agglomération qui n'identifient pas les habitants des territoires prioritaires, etc.). Des informations uniquement qualitatives nous ont également été transmises par les partenaires (Inspection académique, ...).